



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
sur le territoire des communes Peyriac-Minervois et de Rieux-Minervois, portant sur :**

- l'utilité publique du projet de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dite « du Haut-Minervois » par la communauté d'agglomération « Carcassonne-Agglomération » ;
- l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de l'opération susvisée (enquête parcellaire).



OBJET, DATES et SIEGE DE L'ENQUETE

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique unique relative au projet de création d'une zone d'aménagement concerté dite ZAC du Haut-Minervois – sur le territoire des communes de Peyriac-Minervois et Rieux-Minervois, se déroulera du **29 avril 2013 au 31 mai 2013 inclus**. La mairie de Peyriac-Minervois est désignée comme siège de l'enquête.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

Travaux d'aménagement d'une zone à vocation d'activités économiques (commerces, services).

Caractéristiques principales :

- équipements publics : voiries, évacuation des eaux pluviales, alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées, réseaux électricité, gaz, télécommunications, éclairage public et espaces verts ;
- aires de stationnement ;
- offre complémentaire aux zones d'activités existantes ;
- revalorisation ou requalification des activités existantes ou en friches ;
- valorisation des entrées de ville ;
- amélioration de la qualité esthétique de chaque secteur dans la ZAC ;
- mise en place d'un système de signalisation externe et interne sur la ZAC ;
- clarification et la valorisation des limites « espace public/espace privé ».

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

M. le président de la communauté d'agglomération Carcassonne-Agglomération – 1, rue Pierre Germain – CS 20010 – 11890 CARCASSONNE cedex (contact : M. DEL BASSO – directeur général adjoint des services - Tél. : 04-68-10-56-71).

DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES au TERME de l'ENQUETE

Le préfet de l'Aude statuera par arrêtés sur l'utilité publique de l'opération envisagée et sur l'emprise foncière à acquérir pour la réaliser.

.../...

Décisions susceptibles d'intervenir :

- déclaration d'utilité publique du projet envisagé et de l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation ;
- déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet.

COMMISSAIRE ENQUETEUR

M. Emmanuel NADAL, cadre supérieur de France-Télécom pré-retraité, désigné commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Montpellier le 20 février 2013.

LIEU DE L'ENQUETE et PARTICIPATION DU PUBLIC

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture habituels au public des mairies de :

- Peyriac-Minervois : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30
- Rieux-Minervois : du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de Peyriac-Minervois, siège de l'enquête, ou à l'adresse courriel suivante : enqueteur.minervois@gmail.com.

PERMANENCES du COMMISSAIRE ENQUETEURMairie de Peyriac-Minervois, les :

- 29 avril 2013 de 9h00 à 12h00 ;
- 16 mai 2013 de 9h00 à 12h00 ;
- 31 mai 2013 de 16h00 à 18h30.

Mairie de Rieux-Minervois, le :

- 29 avril 2013 de 14h00 à 17h00 (ouverture exceptionnelle de la mairie au public à partir de 14h00);
- 31 mai 2013 de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique unique ou pendant celle-ci, en adressant sa demande écrite au préfet de l'Aude (direction des collectivités et du territoire). Cette communication pourra être matérialisée sous forme de cédéroms.

PUBLICITEPresse :

Publication de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Aude, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

.../...

Affichage :

- En mairies de Peyriac-Minervois et de Rieux-Minervois, aux endroits prévus à cet effet, et/ou par tout autre procédé en usage dans la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.
- Avis affiché par les soins du responsable du projet sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération.

Publication électronique :

- préfecture de l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique « publications ».

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le rapport, les conclusions et l'avis motivés, que le commissaire enquêteur est tenu de rendre dans un délai de trente jours, seront déposés en mairies de Peyriac-Minervois et de Rieux-Minervois, à la préfecture de l'Aude et à la communauté d'agglomération Carcassonne-Agglomération, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, et pourront être consultés par le public pendant la même période sur le site Internet de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 10 avril 2013